### DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

\_\_\_\_

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

----

CANTON DE ROYAN

\_\_\_\_

**COMMUNE DE ROYAN** 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### N° 18.092

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 18 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

### DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 juin 2018

Le 11 juin 2018

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

<u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u>: M. CHABASSE représenté par Mme BARRAUD DUCHÉRON

M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Marie-Claire SEURAT

M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Alexandra COUDIGNAC.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 31

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET: CANDIDATURE DE LA VILLE DE ROYAN AU LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE»

RAPPORTEUR: Mme CIRAUD-LANOUE

**VOTE: UNANIMITÉ** 

La Ville de ROYAN souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire.

Le label « *Ma commune aime Lire et faire lire* » reconnaît l'engagement de la ville de Royan à développer l'action de bénévoles de l'association « *Lire et faire lire* » sur son territoire.

Dans cette perspective, il convient de déposer un dossier de candidature auprès de l'association « *Lire et faire lire »* en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF).

Deux actions sont d'ores-et-déjà entreprises par la Ville :

- communiquer sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme,
- associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales en lien avec la lecture.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint par délégation, à déposer un dossier de candidature et signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 20 juin 2018 Certifié Conforme

Mairie de Royan le Par délégation du Maire, Le Directeur Général des Services HUBERT THOMAS Pour le Maire, Et par délégation, Le Premier Adjoint, Jean-Paul CLECH



sortie de l'école de lecture à la des élèves sont en difficulté

La France est le 2ème pays de grand écart entre les élèves les plus performants et les moins 'OCDE qui présente performants.

la lecture à la fin maîtrisent pas des élèves ne du collège

le plus

élèves socialement défavorisés et les élèves augmente L'écart de niveau entre les PISA, 2012 favorisés Données Cnesco, 2016 significativement. socialement primaire



-rance est en situation d'illettrisme, 18 à 65 ans ayant été scolarisée en de la population adulte âgée de soit 2 500 000 personnes. 1 personne sur 2 en situation d'illettrisme vit en zone rurale. 10 % vivent dans les Zones Urbaines Sensibles

Données ANLCI

développement de l'appétence de la lecture minutes de lecture par jour contribuent au pour les enfants pour le futur. des enfants déclarent qu'ils adorent lire ou qu'on leur fasse la lecture à haute voix à la maison.

Données IPA

La sensibilisation au plaisir de lire, une des l'enseignement de la lecture tout au long de la limensions de la lecture, est un des éléments fondamentaux de l'apprentissage et de scolarité obligatoire. Recommandations générales du jury de la conférence de consensus 2016 « Lire, comprendre, apprendre », CNESCO-IFE

### AGISSONS ENSEMBLE POUR LA LECTURE



pour donner le goût de lire aux enfants et développer le Lire et faire lire existe depuis 1999. L'association s'est inspirée de l'initiative de l'office des retraités de Brest lien intergénérationnel.

des bénévoles de plus de 50 ans qui viennent faire des L'association permet aux structures d'accueil (écoles ou maternelles, accueils de loisirs, bibliothèques, centres socio-culturels...), d'accueillir séances de lecture à haute voix pour des petits groupes élémentaires d'enfants.

l'écrivain Alexandre Jardin, Lire et faire lire agit avec de Portée par la Ligue de l'enseignement et l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et initiée par nombreux partenaires (ministères, éditeurs, fondations, associations...). En 2016, 150 coordinateurs départementaux développent Lire et faire lire sur l'ensemble du territoire national. Plus de 9 400 structures accueillent ces activités de lecture animées par 17 300 bénévoles. Près de 600 000 enfants en bénéficient.

### Lire et faire lire

3, rue Récamier 75007 PARIS

information@lireetfairelire.org

www.lireetfairelire.org







# L'AMF et Lire et faire lire partenaires

L'Association des Maires de France et l'association Lire et faire lire ont signé le 4 juin 2015 une convention visant « à développer la lecture dans les communes ».

Cette convention témoigne du soutien de l'AMF à l'action menée depuis 15 ans par Lire et faire lire en faveur de la lecture et du lien intergénérationnel sur l'ensemble du territoire Signataires de cette convention : François Baroin, président de l'AMF, Michèle Bauby-Malzac, présidente de Lire et faire lire et l'écrivain Alexandre Jardin, co-fondateur de l'association.

Dans le cadre de cette convention, l'AMF sollicite, sur la base du volontariat, les communes L'AMF et Lire et faire lire se réjouissent de ce partenariat, qui permettra, grâce aux soutiens pour qu'elles s'associent au développement du programme Lire et faire lire.

des maires de France, de faire accéder encore plus d'enfants au plaisir de la lecture et à Dans le cadre de cette convention, Lire et faire lire lance en partenariat avec l'AMF le label encore plus de seniors de partager leur bonheur de lecteurs.

« Ma commune aime lire et faire lire » et « Mon interco aime lire et faire lire ».



Le label « Ma commune / Mon interco aime lire et faire lire» valorise l'action locale en faveur de la lecture. Son objectif est d'inciter les communes et intercommunalités à s'engager pour permettre à tous les enfants de découvrir le plaisir de la lecture.

Depuis 15 ans, les bénévoles seniors de Lire et faire lire les enfants. Ils sont plus de 17000 en 2016 intervenant sont mobilisés pour partager leur plaisir de la lecture avec dans 3500 communes. Le Label « Ma commune / Mon interco aime lire et faire avec l'Association des maires de France (AMF), met en avant les collectivités locales les plus engagées dans ce lire », créé par l'association Lire et faire lire en partenariat partenariat avec Lire et faire lire.



Autour du Président de l'AMF, François Baroin, les maires sont engagés pour la lecture. (Photo: P. Rostain - Juin 2015)

# REJOIGNEZ-NOUS, OPTENEZ LE LABEL!

## QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT?

Les communes et intercommunalités dans lesquelles interviennent des bénévoles Lire et faire lire peuvent être candidates au label, quelle que soit leur taille.

no Les intercommunalités peuvent être candidates lorsque Les communes et intercommunalités font acte de en es compétences petite enfance, enfance, jeunesse, lien igne sur le site macommuneaimelireetfairelire.fr ntergénérationnel ou culture leur ont été transférées. candidature en répondant à un questionnaire monintercoaimelireetfairelire.fr.

# OUELS SONT LES CRITÈRES DU LABEL?

Ce label distingue les communes et intercommunalités soutenant la lecture aux enfants faite par les bénévoles Un comité d'experts attribue le label aux communes et intercommunalités satisfaisant les critères de ce label, à savoir s'engager à développer au moins 2 actions sur les Le comité d'experts attribue chaque année autant de labels que de communes et intercommunalités ayant 9 proposées et consultables sur le site de l'opération. Lire et faire lire et s'engageant à développer l'action. candidaté et répondant aux critères du label.

## **QUEL EST LE CALENDRIER?**

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 juin de chaque année.

Les candidats retenus, par un comité d'experts, sont conviés début septembre à la remise des labels qui est organisée lors du colloque annuel de Lire et faire lire durant la première semaine d'octobre à Paris.



## QUI COMPOSE LE COMITÉ D'EXPERTS?

Le comité d'experts est composé de 3 représentants représentants de l'AMF et de l'écrivain Alexandre Jardin de l'association Lire et faire lire dont le président, de 3 qui le préside. La remise des labels se fait en présence d'Alexandre Jardin, du Président (ou son représentant) de l'AMF et du président (ou son représentant) de Lire et faire lire. Un diplôme, des affiches personnalisées seront remis aux représentants des communes ou intercommunalités.

## QUELLE EST LA DURÉE DU LABEL?

Le label est décerné pour une durée de 2 ans. A cette échéance, les communes ou intercommunalités labellisées informeront le comité d'experts des actions menées en répondant à un questionnaire. Le comité d'experts se prononcera en faveur d'un renouvellement du label ou de sa suspension en concertation avec les coordinations départementales de Lire et faire lire.

# QUELS SONT LES AVANTAGES A ÊTRE LABELLISÉ?

Les communes et intercommunalités labellisées En devenant « Ma commune / Mon interco aime lire et faire lire », ces collectivités intègrent un réseau partageant et valorisant les bonnes pratiques et l'innovation sociale. Leurs représentants sont invités aux temps d'échanges nationaux organisés par l'association Lire et faire lire.

disposent des outils de communication et pédagogiques mis en ligne sur le site macommuneaimelireetfairelire.fr ou monintercoaimelireetfairelire.fr